



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 03/07/23

Prévention du risque incendie : opération dans les déchetteries

Du 15 mai au 15 juin 2023, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire a mené une opération « coup de poing » dans près de 120 déchetteries de la région, pour vérifier les mesures prises en termes de prévention du risque incendie, en amont de la période à risque.

En raison notamment des incendies survenus ces 2 dernières années dans les déchetteries de la région (9 en 2021, 8 en 2022 et 3 depuis le début 2023), ces derniers constituent une priorité pour l'inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), puisqu'il s'agit du risque majeur encouru par ces installations.

Des incendies sont notamment susceptibles de se produire dans les déchetteries où sont déposés à la fois des déchets dangereux et non dangereux, voire des éléments indésirables et où les consignes de tri peuvent être méconnues ou non respectées. Sans action rapide de la part de l'exploitant, un départ de feu peut rapidement se propager de manière incontrôlée.

Les incendies dans les déchetteries peuvent avoir des impacts sur la sécurité des personnes et des biens, sur l'environnement (dégagement de fumées), sur la santé (irritations liées aux fumées) et l'économie (coupure d'axes de circulation par exemple) pouvant durer plusieurs jours.

Les 118 inspections menées ont couvert l'ensemble du territoire régional : 13 dans le Cher, 29 en Eure-et-Loir, 9 dans l'Indre, 34 en Indre-et-Loire, 29 en Loir-et-Cher et 4 dans le Loiret. Elles ont permis aux inspecteurs de rappeler aux exploitants les prescriptions à respecter pour le risque incendie.

75 % des constats relevés concernent le manque de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie (ex : absence de bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie, défaillance de la vanne d'obturation des réseaux d'eaux...) et 50 % des constats relevés concernent les moyens de lutte contre un incendie (absence de moyens de lutte contre l'incendie, absence de vérification des moyens, absence de poteau incendie à proximité voire absence d'extincteurs, absence de vérification des extincteurs...).

Ces constats ont fait l'objet de courriers aux exploitants concernés ou de lettre préfectorale d'injonction de mise en conformité.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-
communication@loiret.gouv.fr

Stéphanie GROSBOIS
DREAL Centre-Val de Loire
Tél. : 02.36.17.41.27
stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr